

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE FÉVRIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 février 2021, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Finances - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, du budget principal et des budgets annexes - Rectificatif

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule en son article L.1612-1 que « dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin de ne pas retarder le démarrage des acquisitions et des travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale, de l'activité des services sociaux et médico-sociaux, et de permettre le remboursement des dépôts de garantie si besoin, il convient d'en demander l'autorisation au Conseil d'Administration du CCAS.

Les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Considérant que la délibération n°DEL-2020-128 du 16 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites au plan d'équipement annuel du CCAS, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, en reprenant les reports de l'année 2019 dans la détermination des crédits, est erronée, il convient de rapporter la délibération n°DEL-2020-128 du 16 décembre 2020.

Considérant que le Budget Primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes des résidences autonomie Belle-Beille, Bellefontaine, Grégoire-Bordillon, Les Justices, Monplaisir, Robert-Robin, Saint-Michel, de l'EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffray, du CLIC et du Service de Soutien à Domicile seront votés en mars 2021,

Considérant les crédits d'investissement ouverts aux Budgets Primitifs 2020 et les anticipations de crédits pour 2021 établies selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, précisés dans le tableau annexé à la délibération,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation des opérations d'investissement dès le 1^{er} janvier 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- rapporte la délibération n°2020-128 du 16 décembre 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites au plan d'équipement annuel du CCAS, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (cf. tableau ci-joint),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ces dépenses.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Annexe à la délibération du Conseil d'Administration du 27 janvier 2021
Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021

Budgets	Compte 205		Compte 2154		Compte 2181		Compte 2182		Compte 2183		Compte 2184		Compte 2188		Compte 165	
	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4	Dotations 2020	1/4
Budget principal	80 500,00	20 125,00														
Budget annexe Belle Beille			10 100,00	2 525,00	2 800,00	2 800,00	64 800,00	8 275,00	17 552,00	412,00	400,00	5 350,00	21 200,00			
Budget annexe Bellefontaine			139 551,06	34 887,00	37 617,00					400,00	110 150,00	27 537,00			4 500,00	1 125,00
Budget annexe Gaston Birgé	17 844,00	4 461,00	19 350,00	4 837,00	9 125,00				31 806,00	7 951,00	4 600,00	1 150,00			6 000,00	1 500,00
Budget annexe Grégoire Bordillon			2 850,00	712,00	3 200,00				1 250,00	312,00	16 900,00	4 225,00			10 500,00	2 625,00
Budget annexe du CLIC									400,00	100,00	1 210,00	302,00			7 000,00	1 750,00
Budget annexe César Geoffray	17 850,00	4 463,00	11 200,00	2 800,00	13 725,00				24 850,00	6 212,00	600,00	150,00			18 000,00	4 500,00
Budget annexe Les Justices			7 000,00	1 750,00	8 175,00				1 250,00	312,00	13 000,00	3 250,00			6 000,00	1 500,00
Budget annexe Monplaisir					2 000,00			12 000,00	1 650,00	412,00	7 800,00	1 950,00			6 100,00	1 525,00
Budget annexe La Roseraie Robert Robin			1 100,00	275,00	43 000,00				6 150,00	1 537,00	3 300,00	825,00			10 000,00	2 500,00
Budget annexe Saint Michel			9 200,00	2 300,00	8 000,00				1 150,00	287,00	12 150,00	3 037,00			7 500,00	1 875,00
Budget annexe Services de soutien à domicile							15 500,00	3 875,00	12 500,00	3 125,00	2 950,00	737,00				
TOTAL	116 194,00	29 049,00	200 351,06	50 086,00	190 942,00	60 600,00	15 150,00	38 612,00	154 466,00	194 460,00	48 613,00	84 800,00	21 200,00	75 600,00	18 900,00	

Accusé de réception en préfecture
049 000 158 20210215-DEL-2021-009-DE
Date de transmission : 19/02/2021
Date de réception en préfecture : 19/02/2021